



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité du Personnel
Comité Local du Personnel Bruxelles

Bruxelles, 27 juin 2008
CLPBruxelles/DM/ak - D(2008) 22

**NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR C. CHENE
DIRECTEUR GENERAL DG ADMIN**

Sujet: Gestion de la fin d'année scolaire des secondaires dans les Ecoles européennes.

La gestion de la fin d'année scolaire des classes secondaires a provoqué un grand mécontentement chez les parents. Dans certaines écoles, l'année scolaire a été raccourcie jusqu'à deux semaines pour une organisation efficace des oraux du baccalauréat.

Les élèves du cycle allant de la 1ère à la 4ème Secondaire sont les plus concernés par les griefs découlant de cette situation.

Ceux-ci n'ont accès à aucune activité périscolaire alors que le cycle primaire se termine le 4 juillet.

La problématique de cette année n'est pas ponctuelle et risque de s'aggraver si aucune solution n'est trouvée en raison de la surpopulation du cycle secondaire prévue dans les écoles. Le nombre de bacheliers augmentera l'année prochaine et de manière encore plus significative les années suivantes. Si ce type de décision est confirmé, cela se traduira par une augmentation du nombre des oraux et donc des journées scolaires perdues par les élèves du secondaire.

Cette pratique, qui consiste à diminuer la durée de l'année scolaire, n'est pas conforme au règlement général des Ecoles européennes qui prévoit une obligation et un droit de scolarité de 180 jours par année. Cet impératif doit être suivi par les élèves mais l'obligation d'octroyer ces 180 jours de scolarité doit également être respectée par les écoles.

Cette problématique a déjà été discutée à maintes reprises par le Conseil supérieur des Ecoles européennes et a suscité plusieurs interventions de la part des associations des parents. Elle a aussi déjà fait l'objet d'un rapport du Groupe de Travail du Conseil Supérieur intitulé "Heures de cours perdues pendant les oraux du baccalauréat européen" en 2006.

Selon ce rapport, le Conseil Supérieur autoriserait les écoles à une certaine flexibilité pour l'organisation des oraux du bac et donc à interrompre prématurément les cours des classes secondaires de 1 à 6.

Le CLP demande que cette flexibilité soit soumise à la condition que les écoles proposent et organisent pour les élèves de ces classes des alternatives qui ne devraient pas être uniquement occupationnelles (c'est-à-dire culturelles, sportives, etc.). Ces activités alternatives devraient être planifiées à l'avance, être organisées par les écoles à leur charge et être obligatoires.

Jusqu'à présent, les écoles n'ont organisé aucune activité alternative à leurs frais, en remplacement des journées de cours illégalement annulées. Cette situation ne peut pas se reproduire l'année prochaine et c'est la raison pour laquelle tous les acteurs concernés (les écoles, la Commission, les parents, le Secrétariat général) doivent se rencontrer afin de réfléchir à la mise en place d'alternatives concrètes. La gestion de cette situation est de fait très difficile pour les parents, surtout s'ils ont des enfants dans les cycles primaires et secondaires.

A cette fin, le CLP demande à la DG ADMIN de prendre en charge cette problématique et d'organiser cette rencontre afin de trouver une solution acceptable pour toutes les parties concernées dans les meilleurs délais.



Helga VOGELMANN
Présidente f.f.

cc. M. A. Scriban (DG ADMIN/D)
Association de Parents d'Elèves (APE) – Groupe de suivi des EE
Comité Local du Personnel
Comité Central du Personnel
OSP